

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

VOL. X.

MONTREAL, 15 JUILLET 1899.

No. 226

SOMMAIRE :

la Confédération, *Vieux-Rouge* — Ou est le Mécène, *Calamus* — Bibliographie, *Book* — Le monde religieux, *Julien de Narfon* — Citoyen et Evêque, *Henri des Houx* — Pays monarchiques et culte des souvenirs, — La bonne Histoire, *Charlot* — Une pétition contre les Jésuites.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco.] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Ceux de nos abonnés qui ont des travaux d'impression à faire voudront bien s'adresser au No 157 rue Sanguinet ou au No 1560 rue Notre-Dame

LA CONFÉDÉRATION

Il est peut-être un peu tard pour parler d'elle. Mais comme nous avons dit leur fait aux entrepreneurs de célébration de St Jean Baptiste, nous croyons que le moment, même tardif, n'est pas trop mal choisi pour ceuser un peu de cet lugubre cérémonie du 1er Juillet.

Est-il donc vrai que nous n'avons aucune fête essentiellement nationale? On le croirait, au train dont nous allons et rien ne démontre mieux notre désagrégation absolue, notre défiant total de cohésion.

Et, quand on pense que l'hon. M. Sifton songe encore à accentuer ce triste état social en nous condamnant pendant vingt années à ingurgiter 5,000 Galiciens et Doukhobores par année.

Ah, il sera propre le pays après cette opération, si le Canada n'y met pas bon ordre en renvoyant le petit gâcheur qui gère le département de l'Intérieur, dompter les *brunchos* dans la prairie.

Qu'est-ce que signifie donc ce *Dominion*

Day dont jusqu'à présent la seule preuve d'existence a été un accroissement de vente chez les charcutiers et de débit chez les taverniers ?

Si vous demandez à un enfant, un gamin quelconque, il vous répondra :

“ C'est le jour qu'on va en pique-nique.”

Au fond, ce bambin a parfaitement raison. Le jour qui nous a été fixé pour nous réjouir de l'union des provinces, tout le monde se sauve et il ne reste plus personne auprès des autorités constituées qui célèbrent toutes seules.

Drôle de façon, me direz-vous, de fêter l'anniversaire de ce que l'on prétendait devoir être un lien indissoluble, une date d'amour.

Il est loin l'amour des provinces les unes pour les autres!

Chaque année apporte une accentuation plus nette du provincialisme qui est l'essence de notre existence, et plus les provinces grandissent, plus l'antagonisme s'accroît.

Vous en avez la preuve dans ce qui se passe actuellement pour l'Ouest du Canada. Les vieilles provinces se sont saignées pour développer l'Ouest, elles ont jeté les millions pour bâtir le Pacifique et fournir un débouché au Manitoba et à la Colombie anglaise. Elles en sont récompensés maintenant par l'hostilité, l'envie et le mépris des gens de l'Ouest.

L'Ouest ne respecte ni tradition, ni passé dans son splendide égoïsme dont M. Sifton est la plus parfaite personnification.

Il a la haine de l'Est, le ministre de l'Intérieur de l'hon. M. Laurier, et comme on lui laisse carte-blanc il en profite pour pousser à la réalisation de son rêve : l'abaissement des vieilles provinces, la des-

truction de tout lien et de toute restriction nationale, de toute tradition et de toute histoire. C'est un plan bien arrêté dont l'exécution est poussée sans relâche par l'augmentation croissante de la barbare ménagerie qu'il emmagasine dans les terres du Nord-Ouest et du Manitoba.

Là-bas se crée une réserve destinée à annihiler un jour les vieilles provinces, à étouffer leur voix et à voler leur argent.

Les coupes-jarrets de toutes les nationalités du monde, les bandits et les rênégats de toutes les races sont avantageusement collectionnés par les soins de M. Sifton et quand il en aura cent mille sous la main, 5.000 par an pendant 20 ans, le moment sera venu pour lui de les faire marcher vers l'Est et de faire payer cher à ces bénévoles populations du vieux Canada, les bienfaits dont ils ont comblé les jeunes provinces.

Ah, que ce sera alors une belle curée!

Voyez-vous d'ici le vaillant Sifton huché sur un genêt des Prairies, appelant des bandes à la conquête du Canada et derrière lui accourant ses hordes de Scandinaves, Finlandais, Norwégiens, Islandais, Mennouites, Mormons, Galiciens et Doukhobors.

Les Doukhobors qui ne se battent pas seront spécialement chargés de barbotter les banques et les coffre forts.

N'est-ce pas que c'est une jolie perspective pour un *Dominion Day* dans une vingtaine d'années d'ici, si le corps électoral n'a pas l'intelligence d'opérer sur le gouvernement, et sur le département de l'Intérieur surtout, la castration nécessaire pour ramener la tranquillité dans le pays.

Voyons comprend-on bien maintenant pourquoi le peuple se sauve et s'échappe au plus vite hors de la ville quand on lui

demande de célébrer l'anniversaire de l'Acte qui a permis un tel état de choses?

Mais, ce n'est pas tout, et bien que le sujet n'ait qu'un rapport indirect avec la fête de la Confédération, nous allons en parler, parce que la connexion est évidente.

On vient de trouver un moyen génial de compliquer encore la question en créant l'*Empire Day*.

L'*Empire Day* est destiné à se célébrer la veille du 24 mai, fête de la Reine, et de fait s'est célébré cette année à cette date, pour glorifier notre alliance intime avec tous les moricands qui constituent l'Empire Britannique.

Du coup, c'est le comble.

Voilà où nous mènent les stupides applaudissements de nos gouvernants devant le "colosse aux pieds d'argile."

L'Empire Britannique n'existe pas ; c'est une expression philatériste, une expression de marchand de timbre-poste, rien de plus.

Cependant on a inauguré cette nouvelle célébration.

L'année prochaine on nous demandera de célébrer l'*Universe Day*.

Dans deux ans, sans doute, nous serons appelés à fêter la canonisation de Victoria première, sous le vocable de Ste Victoire des Anglais.

Quand donc viendra un gouvernement énergique qui aura le courage de détruire chez nous tout ce qui n'est que formalisme et décret. Qu'est-ce qu'une union qui n'existe que dans les livres bleus et les statuts jaunes. Qui mettra un terme au marché de dupe signé par les vieilles provinces en 1867?

L'avenir n'est pas au maintien de la Confédération telle qu'elle est. L'avenir

est à sa destruction le plus tôt possible.

Était-ce réellement l'idée des créateurs de cette œuvre de marqueterie que trois provinces comme l'Île du Prince Édouard, le Nouveau Brunswick et la Nouvelle-Ecosse — trois provinces qui tiendraient dans le fond d'un chapeau, dont la population ne fait que décroître — eussent dans la machine confédérée l'importance que leur donne le nombre actuel de leurs députés ?

Était-ce l'intention des Pères de la Confédération que les quelques poignées de Canadiens disséminés dans l'Ouest obtiennent une influence capable de contrebalancer celle de tout l'Est du pays et nous imposent avec cet avorton de Sifton tous les maraudeurs et coupeurs de bourse que peuvent racoler sur les grandes routes du monde des agents d'immigration de la trempe de M. Preston.

Si c'était l'objet de la Confédération, qu'on le dise et nous le ferons comprendre au peuple qui ne tardera pas à démolir toute l'infâme boutique.

Sinon, qu'on change l'état de choses existant; qu'on remette chacun à la place qui lui convient; qu'on fasse désenfler les têtes trop grossies; qu'on pique d'une épingle les vessies troublantes et qu'on ramène les choses à l'état normal.

Mais qu'on ne s'étonne pas si le peuple considère que le meilleur moyen de célébrer le *Dominion Day* est encore de s'échapper de ses compagnons de chaîne.

VIEUX-ROUGE.

PRUDENCE.

Le voyageur prudent a toujours une bouteille de BAUME RHUMAL avec lui. 81

Faites abonner vos amis au RÉVEIL.

OU EST LE MECÈNE ?

Le hasard qui amène bien les choses nous a fait tomber sous la main un article paru, il y a trois ans, au mois d'octobre 1896, au plein feu de l'enthousiasme libéral quand on attendait tant de belles choses du régime nouveau, *olim, sed nunc*.

Cet article était dû à la plume de Mme Dandurand et parut dans les *Nouvelles*.

Il est bon d'en rappeler quelques passages :

" En vérité, faut-il en croire nos yeux et nos oreilles quand nous lisons et entendons les déclarations officielles du premier ministre promettant l'encouragement de l'État pour la littérature et les autres arts ?

" Quoi ! l'heure de la Renaissance canadienne a-t-elle vraiment sonné ? Notre civilisation a-t-elle enfin atteint ce degré de maturité qui détermine l'épanouissement des arts et qui garantit leur viabilité ?

" Grâce à Dieu ! voilà au moins des gouvernants qui montrent des dispositions à hâter ce moment heureux. Le progrès a besoin quelquefois de ces novateurs qui éprouvent sa marche trop lente.

" Les Médicis, les François 1er les Louis XIV en leur temps firent faire à l'humanité ce pas de géant qui compense les siècles d'indifférence ou de langueur intellectuelle.

" C'est ainsi que des hommes supérieurs à leur siècle comme Charlemagne, le Dante et Galilée imprimèrent à l'esprit humain ces violentes secousses qui lui font brûler les étapes de l'âge.

" Franchement, nous avons grand besoin de nos Médicis pour sortir l'Art Canadien de l'ombre où le culte exclusif de la politique pratique l'a relégué depuis... toujours. L'argence du pas de géant éclatait aux yeux de tous... hormis ceux que l'idolâtrie du dieu Tarif rendait sourds à toute autre pensée

" Il fallait vraiment qu'un français devint le maître des destinées canadiennes pour que le gouvernement songeât à élever ses vues et comprît qu'on pouvait — qu'on devait — se passionner pour autre chose que le prix des céréales, le transport du bétail, le remaniement du tarif, la manipulation des lois, la refonte du code, et les mille canchemars inhérents à la vocation de " rond de cuir."

" Il appartenait à un fils de la race latine, laquelle a toujours éclairé la voie des autres na-

tions dans le domaine de la science et des arts, de tendre une main amie et de montrer un visage souriant aux muses transies que Jupiter envoya végéter en nos régions inhospitalières.

" Il fallait ce nom symbolique de " Laurier " pour évoquer les Mécènes, et aussi pour faire croître parmi les ronces et les orties administratives, les palmes du jardin d'Académus. Et, je le répète : ce n'est pas trop tôt."

Est-ce que cette sortie flamboyante ne sonne pas aujourd'hui une note suffisamment ironique?

Ce symbolisme, un peu rococo n'est-il pas amusant à revoir.

Où sont les palmes du jardin d'Académus ?

Elles brillent sur la poitrine de l'aimable auteur de l'article, mais ce n'est pas un Mécènes d'Ottawa qui les y a attachées.

Les ronces et les orties administratives fleurissent encore sur les rocs de la Washington du Nord et le seul monument littéraire qu'ait produit le régime Laurier est encore la dépêche fameuse de M. Preston.

" *Hug the machine for Auld Lang Syne.*"

Mais cela ne suffit pas pour élever le régime libéral au rang des siècles des Médicis, des François 1er et des Louis XIV.

M. Preston qui a inventé la *threshing machine* n'est pas un Galilée.

M. Sifton qui a conquis l'Empire de l'Ouest n'est pas un Charlemagne.

Et M. Gauvreau que nous osons oublier dans ce déploiement littéraire n'a rien de commun avec le Dante.

Quant à nous, nous pensons que M. Laurier est un piètre cavalier académique et qu'il ménage beaucoup l'épéron à la rossinante artistique nationale.

Voyons, qu'a-t-il fait, ce fils de la racine latine pour " montrer un visage souriant aux muses transies que Jupiter envoya végéter en nos régions hospitalières " ?

Qu'a-t-il fait, rien !

L'occasion était pourtant belle.

L'année prochaine s'ouvre l'Exposition Universelle de Paris où tous les pays du monde vont déployer toutes les ressources qu'ils possèdent dans toutes les manifestations du génie et

de l'intelligence humaine.

Le moment n'aurait-il pas été bien choisi pour un fils de la race latine, jaloux de brûler des étapes de l'âge, d'organiser un concours avec un prix qui en valût la peine destinée à un œuvre française en vers ou en prose capable de faire honneur au Canada.

Nous disons un œuvre française, car les Anglais n'ont pas besoin de ces encouragements, ils ont leurs Mécènes sans courir implorer le pouvoir, et, contre vingt volumes anglais qui paraissent et qui se vendent, il en paraît au Canada à peine un français, et encore, il ne se vend pas.

Mme Daudurand le sait, comme nous le savons tous, nous les galériens de la plume ;

Evidemment, dit-elle, qu'il faut à l'école canadienne pour prendre son rang à côté des autres ; ce qui manque à nos pauvres écrivains, c'est la protection qu'on n'a jamais refusée, même à l'époque barbare du moyen âge, aux troubadours de Provence, aux trouvères de la Normandie, et aux ménestrels de la Grande Bretagne. La sollicitude respectueuse, que chez certaines tribus sauvages on marque aux insensés, est un baume à bon marché qu'on n'a même pas voulu verser sur les blessures de leur amour-propre.

Mais on nous faisait entrevoir des horizons dorés, des perspectives enchantées qui s'éloignent chaque jour comme le mirage dans le désert suit le voyageur altéré.

Que ne nous a-t-on pas promis ?

« Mais tout va changer — s'il n'est pas trop naïf de mettre une foi entière dans la stabilité des programmes ministériels.

« Hélas ! nous avons été élevés à l'école de la défiance. Et cependant, il est si doux de croire qu'en dépit de l'expérience nous nous reprenons à espérer.

« Et déjà nous faisons des rêves :

« Nous voyons nos villes prendre un aspect moins banal, grâce à l'impulsion donnée à l'architecture.

« Nous entendons les applaudissements de la foule au succès de nos écrivains, couronnés après de brillants tournois.

« Il nous semble assister au départ de nos jeunes artistes, *boursiers* du gouvernement, pour

les conservatoires et les académies européens.

« Nous constatons avec joie, dans cette vision de l'avenir, la création d'une bibliothèque publique, l'érection d'un musée, la fondation d'une Ecole des Beaux Arts... Nous saluons avec allégresse l'hégire de notre véritable développement intellectuel. »

Et patati et patata !

Tarte à la crème, Tarte à la crème !

L'hégire n'est pas venue.

Où est l'école des Beaux Arts ?

Où est le musée ?

Où est la bibliothèque publique ?

Ah oui, on s'est bien occupé de cela.

On a enlevé les droits sur la ficelle d'engravage, on a laissé entrer librement le blé-dinde américain et on a inventé le Cold Storage.

On a répandu à façon la littérature sur le « Hog Cholera » et sur la « Gale de San José » voilà le plus clair du mouvement intellectuel et littéraire,

À Chicago nous avons été représentés par un immense fromage.

Les conservateurs étaient alors au pouvoir.

À Paris, avec les libéraux régnant, nous serions représentés par un gros tas de beurre.

Voilà toute la différence.

Madame Daudurand terminait en disant :

« En attendant les bienfaits promis et comme à compte de la reconnaissance publique, disons-lui merci pour le plaisir que nous a donné déjà la magnifique perspective d'un âge d'or pour l'Art Canadien. »

Vraiment, il n'y a pas de quoi dire merci.

CALAMUS.

Ceux qui désirent se procurer la première livraison des *Contemporains*, par *Vieux-Rouge*, feraient mieux d'en faire la demande immédiatement. Il en reste au plus une vingtaine d'exemplaires. Prix 50 cts.

SOYEZ PREVOYANT.

Un gros mal peut être évité, en soignant un petit rhume avec le BAUME RHUMAL. 80

Bibliographie

ST ETIENNE, roi apostolique de Hongrie, (E. Horn) chez Victor Lecoffre, libraire éditeur, 90 rue Bonaparte, Paris, prix frs. 2.

Rien de plus attrayant que cette monographie couronnée par l'Académie française et qui fait partie d'une série hagiographique conçue dans un plan absolument nouveau sous un commun titre "Les Saints". C'est de la belle et bonne éducation chrétienne pour les gens du monde avec une nuance religieuse discrète qui se glisse entre les pages sans accaparer toute la place et entourée d'une foule de détails historiques et anecdotiques qui font avaler au plus récalcitrant la pilule si bien offerte. Et quelle épopée aussi que celle de St. Etienne, roi apostolique qui lança ce cri superbement inspiré : "Si Dieu est avec moi, qui peut être contre moi"? quel élan, quel feu court dans ces pages héroïques au-dessus desquelles flotte l'étendard de Marie, patronne de la Hongrie. Le livre de M. Horn est de ceux qu'on dévore quand on l'âme latine et la série complète des "Saints" devrait être dans toutes les bibliothèques canadiennes. Avant de quitter ce volume, je tiens à faire une remarque qui nous touche de près, nous, Canadiens-français. Le roi Etienne avait pour principe d'accorder liberté complète aux colons, il avait l'idée que l'unité de langue et de mœurs énerve et affaiblit un Etat. Il dit propres termes dans ses décrétales : *Unius lingue, uniusque moris regnum imbecille et fragile est.* Voilà une doctrine que devront bien méditer ceux qui prétendent que les Canadiens-français gagneraient quelque à s'anglifier.

L'ANGLETERRE et la loi civile française à l'île Maurice, (Pierre Harel), chez Arthur Rousseau, libraire-éditeur, 14 rue Soufflot, Paris, frs. 5.

S'il est un coin du globe qui nous intéresse et dont la vie intime doit être l'objet de notre sollicitude et appeler notre curiosité, c'est bien l'île Maurice, ancienne Ile de France, comme nous avons été la Nouvelle France. Conquête en 1810 et passé à la couronne d'Angleterre,

Maurice en vertu des articles de la capitulation par l'article VIII elle obtenait que "les habitants conserveront leur religion, leurs lois et leurs coutumes" et la première proclamation de Sir E. Farquhar, qui fut nommé gouverneur informant toute la population de la colonie que "les règlements observés ci-devant pour l'administration civile de la justice et de la police seront conservés. Les mêmes lois et les mêmes usages en vigueur jusqu'à ce jour seront aussi observés." Ce que sont devenues ces promesses, voilà ce que nous expose M. P. Harel dans son émouvant ouvrage qui contient un exposé parfait de la situation faite à la population créole de Maurice. L'organisation judiciaire y est traitée d'une façon très complète avec l'indication des modifications faites aux codes français par les règles de jurisprudence spécialement créées pour la colonie. Certaines anomalies résultent du conflit des législations anglaise et française ou de particularités de la loi mauricienne au sujet de la naturalisation qui comporte un caractère spécial, qui porte en français le nom de "denization." Ainsi, l'aubain résidant à l'île Maurice qui se fait naturaliser sujet britannique, ne jouit des prérogatives de citoyen britannique que pour l'île Maurice, ce n'est pas la grande naturalisation comme nous l'avons au Canada et elle ne fait pas perdre à l'aubain sa nationalité primitive qu'il reconquiert ipso facto en sortant de l'île.

Je trouve dans cette ouvrage un renseignement instructif au moment où l'on s'efforce au Parlement Canadien de passer une loi contre l'usure et d'imposer des restrictions au taux de l'intérêt exigible.

Jusqu'en 1882, l'intérêt légal dans l'île Maurice était déterminé par l'arrêté du général Decaen, du 26 mars 1808 qui en fixait le maximum à 9 p.c. en matière civile et 12 p.c. en matière commerciale.

Une ordonnance de 1882 a édicté :

1o Qu'il est permis légalement de stipuler en matière de prêt tel intérêt qu'on jugera convenable.

2o Que, dans une convention, quand il n'aura

pas été stipulé un taux d'intérêt, le taux légal sera de 9 p.c. par an.

Le Canada marche *en sens inverse*.

L'ÉTAT SOCIAL DE LA FRANCE au temps des Croisades (L. Garreau), chez E. Plou et Nourrit, imprimeurs-éditeurs, rue Garancière 10, Paris.

Une œuvre d'érudition profondément empreinte d'un amour bien sincère de la vieille France. Personne n'a été plus étonné que moi d'apprendre que l'auteur de cet ouvrage est une femme et que de blanches mains ont dû compiler tous les documents dont sont sortis les détails innombrables disséminés dans cette magistrale étude. Nous sommes peu habitués au Canada à voir les écrivains féminins se livrer à ce genre de travaux. Quelques associations à Ottawa et à Toronto, nous ont donné récemment la preuve que l'on ne dédaigne pas absolument de rechercher les vieilleries, mais c'est dans le bibelot, surtout que ces dames procèdent, avec beaucoup de succès d'ailleurs, car je dois leur rendre cette justice que l'exposition de Toronto était très réussie et contenait certainement des choses remarquables. Mais, je reviens au livre qui m'occupe. Le bout de l'oreille s'y montre dans un seul passage, dans cette remarque caractéristique qui résume toute la période des croisades : " Si nous considérons le niveau intellectuel, les femmes paraissent nettement supérieures." Acceptons haut la main cet aphorisme et passons. Non, toutefois, sans faire une remarque qui a encore trait à la loi qui me haute, celle de l'usure. Je vois (page 310) que Philippe Auguste régla le taux de l'intérêt exigible en France et en fixa le maximum à deux deniers par livre et par semaine : le denier étant le douzième du sol et celui-ci la vingtième partie de la livre, le taux légal était de 41 $\frac{1}{2}$ p.c. et Louis le Hutin confirma (page 313) cette ordonnance en disant : " Nous ne permettons nullement l'usure et au contraire, nous défendons expressément que les Juifs prêtent, et si, par aventure, il arrivait qu'ils prêtassent, ils ne pourraient prendre plus de deux deniers pour livre par semaine." Nous sommes loin des restrictions du Bill Dandurand. Il est naturellement impossible en quelques

lignes de rendre pleine justice à une œuvre de ce volume, aussi touffue et aussi complète, dont les déductions sont d'ailleurs ouvertes à tous et c'est seulement lisant et en pesant bien ce livre que le lecteur peut en saisir la portée. Cette partie de l'histoire de France est assez ignorée chez nous pour que les gens intelligents tentent au moins un effort pour s'en instruire. Sur ce terrain il n'y a rien de plus complet et de mieux disposé que le livre de Mlle L. Garreau.

HISTOIRE DE LA COMPAGNIE DES INDES (Charles Montague) chez Emile Bouillon, libraire-éditeur, 67 rue Richelieu, Paris, frs 3.50.

L'histoire ou plutôt le roman de la Compagnie des Indes est trop intimement liée à la légende canadienne pour ne pas présenter un intérêt considérable à ceux qui veulent connaître la philosophie de notre période de nationalité française. Les amis sincères de la France qui déplorent l'égoïsme brutal qui y anime les classes dirigeantes, les haines, les petitesesses et les vilénies qui éclosent chez les hommes en vue, vilénies qui commencent par le procès de Lally-Tollendal pour aller jusqu'à Dreyfus et où d'un bout à l'autre les mensonges, les insinuations, les forgeries sont la monnaie courante de la concurrence personnelle, et pourtant ils ont dans ces pages l'occasion de déplorer cette absence de considération pour l'honneur du nom national, qui anime les Français. Tandis que nous voyons autour de nous les Anglais mettre au-dessus de tout l'honneur de la Grande Bretagne, accepter humiliations et injustices, mettre de côté tout intérêt personnel, tout droit acquis, même pour ne pas ternir le prestige d'Albion, nous n'apercevons en France qu'une bande de rhéteurs, de psychologues, de fendeurs de cheveux en quatre, de poseurs à l'immuable équité qui mettent le pays en feu, qui l'exposent aux plus déplorables humiliations pour le simple plaisir de prouver une thèse ou de gagner un point. Ah, il ne faut pas s'étonner du peu d'influence que la France a dans le monde et du discrédit moral où elle sombre par l'œuvre de ses grands esprits. Qui donc y viendra-t-on substituer à la Ligue du respect des droits de l'homme,

la ligne de la défense de l'honneur national ? Lisez l'histoire de la Compagnie des Indes, et ensuite lisez l'histoire de l'Affaire, vous y verrez que les faiblesses vicieuses de la royauté n'ont pas fait plus de mal à la France que l'orgueilleux pédantisme des apôtres de l'intégrale justice. S'il y a quelqu'un pour s'en apercevoir, c'est bien celui qui vit chez l'ennemi héréditaire de la France, chez l'Anglais et qui connaît les admirateurs que s'y sont créés les agitateurs de la France. Nous détestons ceux-ci pour les amis qu'ils se sont faits. Le livre de M. Chs. Montague donne sous une forme assez condensée tous les détails utiles relatifs à l'existence de la Compagnie des Indes et aux dernières vicissitudes par lesquelles elle a passé, c'est un ouvrage qui devrait être introduit dans les écoles canadiennes-françaises, nous le recommandons au comité de l'Instruction Publique.

MANUEL DES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE PLACEMENT (Gérard Vignes), chez L. Larose, libraire de la Société du recueil général des lois et des arrêts, 22 rue Soufflot, Paris. Prix, frs. 8.

Ce manuel excessivement clair et très concis, contient, mis à la portée de tous, un cadre complet de renseignements sur les opérations financières, non pas en termes d'une exactitude scientifique, mais de façon à tenir les gens du monde qui s'occupent de placement ou de spéculations au courant des connaissances nécessaires. Pour nous, l'ouvrage de M. G. Vignes a l'avantage, en plus des indications intéressantes qu'il nous fournit sur le fonctionnement du marché en France, de mettre à notre disposition les textes les plus récents des dispositions légales en la matière ; il est absolument *up to date* et renferme en matière de bourse et de finances les derniers décrets et les dernières décisions judiciaires jusqu'à fin de 1898.

LETRES ET OPUSCULES (Edmond Paré), recueil par M. Ludovic Brunet, chez Dussault et Proulx, imprimeurs, Québec.

Lorsque Mercier était à l'apogée de sa gloire, lorsque ses thuriféraires lui brûlaient à pleines cassolettes l'encens le plus délétère et lui fracas-

saient le crâne à coups répétés d'encensoir, il se trouva dans Québec un groupe de jeunes libéraux aux ardent convictions, aux hautes aspirations et à l'esprit juste, pour essayer courageusement d'enrayer le courant qui battait l'œuvre de ce grand patriote et qui devait l'entraîner dans une des chutes les plus éclatantes dont l'histoire de notre pays fasse mention.

L' "Union Libérale" fut fondée pour donner un exutoire aux indignations et aux colères que suscitait dans ces nobles cœurs le système de séquestration morale dont le chef du parti était l'objet. Cette généreuse pléiade, la fleur intellectuelle de la vieille cité académique de Québec, pendant plusieurs années, s'imposa des sacrifices de travail et d'argent, encourut même le déplaisir du maître, qui n'avait pas la contradiction facile, pour avoir la satisfaction de parler franc et de dire vrai. Si Mercier eût pu être sauvé, il l'eût été par le dévouement et la sincérité de cette vaillante jeunesse, mais l'arbitre des destinées avait décidé que le sacrifice serait infructueux et que l'œuvre qui l'inspirait ne s'accomplirait pas.

Cependant, ceux qui se livrèrent à ce pieux effort en ont récolté aujourd'hui les fruits. Il en est bien peu de ce cénacle vibrant qui n'aient maintenant fait leur marque et ne soient arrivés, suivant le grand terme du jour. Malheureusement, la grande ravageuse n'a pas été sans creuser des vides dans les rangs. S'il fut une perte douloureuse pour le groupe de l' "Union Libérale," c'est bien celle de M. Edmond Paré, mort le 24 novembre 1897 ; le premier deuil de cette douce confraternité devait être bientôt suivi d'un autre, lorsque l'année dernière, mourait en plein triomphe électoral, presque, ce pauvre Olivier.

Paré, c'était "Fantasio," le chroniqueur alerte, le dilettante, l'humoriste dont les boutades, jamais méchantes, toujours de bon aloi, enlevaient à l' "Union Libérale" le caractère dogmatique que quelques-uns des futurs grands hommes qui y tenaient la plume eussent été enclins à lui donner. Il était le modérateur de ce milieu aux puissantes et irrépressibles passions ; son scepticisme élégant et raffiné le gardait des extré-

mes, en même temps que des profondes et fortes études le préservaient des emballements. La note délicate dont ses écrits étaient empreints servait de levain dans l'œuvre de ses collaborateurs, mettait de l'air dans le trop compact de leurs élucubrations, allégeait le journal et lui donnait cette allure alerte qui fit son succès.

Une main amie, celle de Ludovic Brunet, le fidèle des fidèles, qui a enfoui, temporairement seulement, je l'espère, sa plume dans les grimoires du greffe de Québec, une main amie, dis-je, a réuni en volume les plus saillantes d'entre les pages qu'Edmond Paré jeta si libéralement aux quatre vents de la publicité.

Sous le titre "Lettres et opuscules," il vient de faire paraître chez Dussault & Proulx, éditeurs, de Québec, un gracieux bouquet, composé avec un soin jaloux des fleurs aux couleurs les plus vives et les plus inaltérables qu'ait laissées l'écrivain défunt. Il a cueilli à pleines brassées les richesses de cette esprit supérieur, et les a enfermées, pour l'avenir, entre les deux cent cinquante pages d'un élégant in octavo, appelé sûrement à figurer bientôt dans chaque bibliothèque de jeune homme. Je l'ai parcouru avec un vif plaisir; il m'a rappelé des souvenirs, gais ou tristes, comme le fut, suivant ses heures, l'esprit agité et rêveur de celui qui le créa.

LE GUIDE DU CONCILIATEUR (Marc Sauvalle), chez C. Théoret, éditeur de droit, rue St Jacques, Montréal, prix, \$0.60 cts.

Le normand né malin, créa la chicane et les "Canayens" sont ses dignes continuateurs. Quel fléau dans nos campagnes que la manie de la procédure dont nos ancêtres nous ont laissé le microbe. Combien de braves gens passent leur temps au tribunal engraisent les avocats et abreuvent les taillis pour l'affaire la plus insignifiante. Vous vous rappelez dernièrement cette cause réglée à Sherbrooke, après deux ans de procès où une maîtresse d'école poursuivait les syndics pour une différence de compte de six cents dans le règlement de son année d'instruction. Des gens de bien ont eu l'idée de porter un remède à cet état de choses et de chercher à atténuer cette furie processive qui a réduit à la

misère tant de braves cultivateurs. La législature de Québec a passé à sa dernière session une loi appelée Loi de Conciliation qui est en vigueur depuis le 10 mai dernier; l'objet de cette loi est dans toutes les difficultés personnelles et mobilières où le montant en jeu est inférieur à \$25 et qui s'élèvent dans les paroisses rurales soumises au code municipal d'obliger les parties à soumettre avant toute action judiciaire leur différend à des conciliateurs dont la mission est de tenter un règlement à l'amiable. Ces conciliateurs sont désignés d'office: le maire et les juges de paix, ou bien leur mission est facultative comme pour le curé de la paroisse ou les notables que peut choisir le conseil municipal. Naturellement c'est une législation obsolument nouvelle et l'objet du guide que vient de publier notre confrère, M. Marc Sauvalle, (*Pascal*), le correspondant parlementaire de la *Presse* à Québec et à Ottawa, qui a suivi la genèse de la loi a pour objet d'instruire les conciliateurs de leurs devoirs et de leurs attributions et de les mettre à même de les remplir d'une façon utile. L'auteur s'est inspiré de la procédure de conciliation usitée dans les pays où elle s'applique. C'est un ouvrage indispensable pour tous les curés, maires, secrétaires-trésoriers des municipalités, notaires, docteurs, clubs d'exploitation et d'industrie qui peuvent être appelés à agir. On peut se procurer le *Guide du Conciliateur* chez tous les libraires et par poste, à Montréal, en envoyant 50 cts pour le volume broché et 60 cts pour le volume cartonné.

BOOK.

Le monde religieux

UN ACTE DE LÉON XIII. — LA LETTRE A L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES. — LA QUESTION DE L'AMÉRICANISME. — LES DÉMOCRATES CHRÉTIENS

Je ne crois pas exagérer en affirmant que la lettre de Léon XIII à Mgr Servonnet, archevêque de Bourges, destinée expressément par son auteur à la publicité et reproduite intégralement par le *Figaro*, dont elle justifie d'une manière

aussi complète et aussi solennelle que possible toute la politique, produira en France une profonde impression. Et j'estime que ses conséquences heureuses seront d'autant plus certaines qu'on se rendra mieux compte des circonstances très particulières dans lesquelles le Saint-Père a écrit cette lettre, a accompli cet acte.

On sait que le Pape a désigné lui-même du nom de "réfractaires" les catholiques, d'ailleurs peu nombreux, qui tentent de se soustraire à l'autorité du Saint-Siège dans les questions politiques et sociales, soit par fausse interprétation des encycliques. Les premiers sont ceux qui continuent à se déclarer monarchistes et à travailler ouvertement au renversement du régime établi, quoique le Pape leur ait imposé "l'obligation" d'adhérer à la République. Les seconds sont ceux qui travaillent, dans l'ombre, au renversement du régime établi, tout en affectant de proclamer leur fidélité à suivre les directions pontificales. Ces derniers ont un organe officiel : la *Vérité*, et il y a tout juste le même écart entre leurs proclamations de fidélité aux directions pontificales et leur fidélité réelle à suivre ces directions, qu'entre le titre et le texte de leur journal.

Au surplus, on n'ignore pas que ce journal s'est vu infliger un blâme officiel, public, de la part du Saint-Siège, et que plusieurs maisons religieuses, qui le recevaient régulièrement, se sont vu interdire, par ordre supérieur, de le lire désormais. Or, plus la *Vérité* est frappée par le Saint-Siège, et plus elle proteste de son dévouement au Saint-Siège, en même temps qu'elle redouble d'activité dans ses efforts pour faire échec à la politique si sage du Saint-Siège.

Le groupe de catholiques dont je parle a longtemps escompté la mort prochaine, croyaient-ils, de Léon XIII. Vain espoir, d'abord parce que le Pape s'obstine à vivre, et aussi parce qu'il a engagé la papauté assez avant, comme il le disait certain jour à un curé de Paris, pour qu'il soit impossible à son successeur éventuel de revenir en arrière.

Déçus de ce côté, les réfractaires ont tenté un suprême effort pour reprendre, au cours de la récente maladie du Saint-Père, leur influence

perdue. Ils ont cru bonnement que Léon XIII, s'il revenait à la santé, garderait tout juste assez de forces pour régner, pas assez pour gouverner. C'est à cette époque que fut publiée la lettre du Pape au cardinal Gibbons sur l'américanisme, et que la Congrégation des évêques et réguliers blâma l'entreprise bien connue et si intéressante de la Mère Marie du Sacré-Cœur, précédemment approuvée, au moins en principe, et bénie par Léon XIII. Pendant quelque temps on n'entendit plus parler que de condamnations. L'américanisme était condamné, la Mère Marie du Sacré-Cœur était condamnée, les démocrates chrétiens allaient être condamnés, disait-on, et les adversaires irréductibles de la politique du Pape triomphaient ouvertement de voir le Pape détruire en quelques jours, de ses mains affaiblies par l'âge et la maladie, toute l'œuvre glorieuse de son long pontificat.

Eh bien ! il faudra en rabattre. Léon XIII règne et gouverne. On attendait, on espérait, on annonçait comme imminente la condamnation des démocrates chrétiens — cette avant-garde de l'armée de l'Eglise. Et c'est l'arrière-garde — simples traîneurs ou rebelles — que vise et que touche en pleine poitrine le dernier acte de Léon XIII.

Nous n'avons pas appris sans une grande tristesse, écrit le Saint-Père à l'archevêque de Bourges, que, de certains actes récemment émanés du Siège apostolique, quelques-uns prenaient tout à fait à tort occasion pour déclarer publiquement que nous avons modifié Nos vues relativement à la conduite des catholiques de France en matière politique et sociale...

La vérité est que ces documents, que Nous avons récemment publiés, se rapportent uniquement, soit au dogme, soit à la discipline chrétienne, et ne regardent en aucune façon les prescriptions qui, Nous l'avons dit, concernent les catholiques de votre pays et sont clairement contenues dans la Lettre aux Français du mois de février 1892, et dans l'Encyclique *Rerum novarum*.

En cette matière, que rien absolument n'ait été changé et que plutôt tout persiste dans sa vigueur intégrale, il est facile de le comprendre. Car il ne serait pas digne de la sagesse du Siège apostolique d'abandonner les décisions

qu'il a prises après des considérations si mûries et qu'il a inculquées avec un zèle si soutenu ; de sorte que celui qui serait d'un autre sentiment devrait être considéré comme Nous infligeant arbitrairement une grave injure.

Il est en effet facile de comprendre que les directions politiques et sociales données par Léon XIII aux catholiques français ne se trouvent liées ni à la question de l'américanisme, ni à celle de la fondation d'une Ecole normale de religieuses.

Qu'on relise la lettre du Pape au cardinal Gibbons. On y verra que Léon XIII ne veut pas que l'on étende " aux doctrines qui touchent au dépôt de la foi " la thèse suivante : " Pour ramener plus facilement à la vérité catholique les dissidents, il faut que l'Eglise se rapproche davantage de la civilisation du monde parvenu à l'âge d'homme et que, se relâchant de son ancienne rigueur, elle se monte conciliante à l'égard des aspirations et des exigences des peuples modernes." On y verra que Léon XIII condamne comme opposée à la doctrine et à la discipline catholique l'opinion d'après laquelle " il faut introduire une certaine liberté dans l'Eglise, afin que la puissance et la vigilance de l'autorité se trouvant en quelque façon amoindries, chaque fidèle ait la facilité de développer plus librement son initiative et ses ressources personnelles." On y verra enfin que Léon XIII affirme de nouveau la nécessité d'une direction extérieure pour les catholiques, ne veut pas qu'on exalte les vertus naturelles et repousse certaine distinction entre vertus actives et vertus passives.

Quelle relation y a-t-il entre ces choses et l'obligation, imposée aux catholiques français, d'adhérer à la République ? Aucune, évidemment. Il est vrai qu'ils n'ont pas davantage avec les doctrines professées par les grands évêques d'Amérique, les Gibbons, les Ireland, etc. Ce que la lettre sur l'américanisme a fait tomber en poussière, c'est le fantôme qui hantait depuis plusieurs années les nuits du chanoine Delassus et de l'abbé Maignen.

Quant à la prétendue condamnation de la Mère Marie du Sacré-Cœur, les lecteurs du *Fi-*

garo, très au courant de cette affaire, savent ce qu'ils en doivent penser. Mais quand bien même — ce qui n'est pas — il s'agirait d'une vraie condamnation ; quand bien même le Pape n'aurait pas approuvé et béni l'œuvre de cette religieuse ; quand bien même il n'aurait pas, de date toute récente, fait à la Mère Marie du Sacré-Cœur un accueil sur lequel M. Auguste Rousset serait certainement bien heureux de pouvoir compter pour lui-même, qu'est-ce que cela prouverait relativement aux devoirs politiques des catholiques français ?

Au sujet des démocrates chrétiens, que les réfractaires continuent à dire menacés par Rome, il faut avouer que certains évêques ont contribué largement à propager ces mauvais bruits. Un prélat, à qui je veux rendre le service de ne pas le nommer, ne rapportait-il pas, ces jours-ci, la conversation suivante qu'il aurait eue avec le Saint-Père :

— Y a-t-il chez vous, monseigneur, des abbés démocrates ?

— Aucun, Très Saint-Père.

— Ah ! tant mieux !

Il est clair que Léon XIII n'a pas pu s'exprimer ainsi sur le compte de ces ecclésiastiques, à qui il n'adresse jamais que des paroles de tendresse paternelle et d'encouragement, quand ils vont à Rome prendre le mot d'ordre que d'autres oublient ou refusent d'accepter. Mais de ces " on dit " il reste toujours quelque chose. De là, pour l'énergique vieillard du Vatican, la nécessité de mettre, de temps à autre, d'un trait de plume, les choses au point. C'est précisément ce qu'il vient de faire, en invitant l'archevêque de Bourges à publier cette opportune rectification.

JULIEN DE NARFON.

Citoyen et Evêque

Cette alliance de mots est de Bossuet, qui, dans son *Histoires des Variations*, écrivait : " Les injures et les calomnies sont des couronnes à un *citoyen* et à un *évêque*." Mgr Fuzet, évêque de Beauvais, a revendiqué ce double titre, dans une réponse à un discours du doyen de son

chapitre. " Dans le Parlement, un député m'appelait ces jours-ci le citoyen-évêque. Y avait-il dans cette dénomination quelque intention injurieuse, je ne le recherche pas ; mais je retiens la qualification dans ce qu'elle a de bon et de grand. Oui, je la regarderai toujours comme un éloge d'être appelé citoyen et évêque français."

Mgr Fuzet m'a fait l'honneur de m'adresser le recueil de ses actes pastoraux, réunis en volume sous le titre de *Dix ans d'épiscopat*. J'ai lu attentivement les discours et lettres qui sont l'œuvre de ce prélat, érudit théologien et fin lettré, dans ses diocèses de la Réunion et de Beauvais. Certes, je ne me donnerai pas le ridicule d'imiter Gros-Jean qui voulait en remonter à son cvré, et je ne me garderai d'exprimer un jugement sur la doctrine d'un évêque. Cependant, ayant eu jadis quelque expérience de ce genre de controverses, je crois pouvoir affirmer que toute la théologie de Mgr Fuzet est rigoureusement conforme à la plus pure tradition romaine, et qu'on chercherait en vain dans ses paroles ou ses écrits rien qui, même de loin, sentit le gallicanisme ou ce qu'on a appelé le "libéralisme catholique."

En deux circonstances récentes, Mgr Fuzet a donné des preuves, estimées par certains surabondantes, de son étroit attachement aux enseignements doctrinaux du Saint-Siège, lorsque dans un mandement sur l'*américanisme*, et dans une lettre relative aux censures portées par la Congrégation des évêques et réguliers sur le livre de la Mère Marie du Sacré-Cœur, il a adhéré aux condamnations parties de Rome, même en des affaires qui ne regardaient pas spécialement son diocèse.

Cette parfaite orthodoxie, cet ultra-montanisme, si l'on veut, du prélat, donnent plus de force à ses déclarations politiques. Sa correction épiscopale fait valoir sa correcticui de citoyen.

Aux temps troublés où nous sommes, alors qu'il semble plus difficile de connaître son devoir que de le pratiquer, il n'est pas inutile de rappeler aux catholiques quelques-unes des paroles tombées d'une bouche aussi autorisée. Nous laissons donc la parole à Mgr Fuzet, évêque de Beauvais.

* *

Quelles sont ses opinions ? Il le dit en sa préface :

"Enfant de la France du dix-neuvième siècle, j'aime mon pays de toute mon âme. Je l'aime, non pas uniquement dans un passé glorieux à jamais disparu, non pas dans un avenir idéal, mais tel qu'il existe dans les conditions présentes de notre vie sociale. Or, notre patrie et notre époque sont démocratisées ; notre patrie vit même, depuis trente ans, sous la forme la plus logique de la démocratie, qui est la République... La religion ne ferait-elle pas un devoir de conscience de se soumettre aux pouvoirs établis, que la raison et le patriotisme prescriraient d'apporter un concours loyal et fidèle au gouvernement qui est l'expression de la volonté nationale."

Ces paroles sont presque textuellement identiques à celles que j'ai recueillies, il y a quelques jours, de la bouche du Souverain Pontife.

Mgr Fuzet déclare qu'il veut travailler à réunir la démocratie et l'Église dans la concorde et la paix ! Pour y parvenir, il ne croit pas à "l'efficacité des revendications politiques" non plus qu'à "ces essais d'évangélisation pour meetings, conférences foraines, prosélytisme de comptoir, qui prétendent remplacer les anciens usages. Il s'en tient aux pratiques usuelles et vénérables du zèle ecclésiastique." Il s'en tient aussi au Concordat, et il écarte "les revendications touchant les matières mixtes qui ont un caractère blessant pour l'État."

Ces pensées se retrouvent développées presque en toutes les pages du livre. Elles ont été exprimées dans une allocution adressée en 1893 au président Carnot, dans laquelle il appelait "l'heure prochaine où l'unité politique remplacera les divisions funestes des anciens partis." Elles sont aussi dans le mandement de 1894 sur la *Tolérance*.

* *

En matière d'enseignement, Mgr Fuzet réclame pour l'Église la liberté ; mais il ne veut pas s'attarder aux regrets stériles et aux récriminations impuissantes. "L'État, dit-il, ne veut pas que nous puissions compter sur son concours pour l'enseignement religieux des enfants du

peuple, il ne veut pas que nous allions le donner chez lui. Mais nous sommes libres d'enseigner de notre personne, dans les domaines qui sont nôtres. Usons de ces libertés qui sont importantes et, jusqu'à ce que nous en ayons épuisé l'efficacité, tenons nous-y fermement."

On se souvient de la violente campagne menée dans le clergé, en 1895, pour déterminer les congrégations religieuses à résister à la loi d'accroissement. Mgr Fuzet ne pouvait approuver cette loi; mais il désapprouva hautement les conseils de résistance, même passive, donnés aux ordres religieux contre une loi devenue exécutoire. Dans une lettre à une supérieure de communauté de son diocèse, il rappelle que le "christianisme commande le respect et la soumission à l'égard des puissances établies." Il ne croit pas "au succès des revendications tumultueuses, passionnées, systématiques." Il constate que les "nouvelles charges ne rendront impossibles l'existence d'aucun institut" de son diocèse. C'est un point qui lui est démontré. Il établit que la désobéissance aux lois entraînera la ruine de la vie religieuse et des œuvres. Il cite la parole de saint Vincent de Paul: "Donnez et votre robe et votre manteau."

Comme le métropolitain de Reims, dont l'évêque de Beauvais est le suffragant, le cardinal Langénieux, avait cru devoir adresser à Mgr Fuzet les observations sur la conduite d'obéissance aux lois qu'il recommandait aux religieux de son diocèse, et cela au mépris de ce principe que l'évêque en son diocèse ne relève que du Pape, le prélat répond: "J'ai déclaré sous ma responsabilité hiérarchique et dans les limites resreintes de mon autorité, qu'il n'y avait pas lieu, à propos de la loi d'abonnement, de délaisser les voies pacifiques suivies jusqu'ici. J'estime qu'il convient de céder, de payer un nouvel impôt si onéreux qu'il soit puis de faire entendre des remontrances respectueuses et d'user des droits de revendication régulière, pour corriger les abus de cette législation fiscale... Il n'appartient pas à des particuliers de décréter l'injustice et l'inexécution des lois, et de se dégager eux-mêmes des obligations envers l'État. Il n'appartient pas à des prélats, si élevé qu'ils

soient en mérite et en dignité, de suspendre les conditions normales de la société et de dénoncer le pacte social. C'est là une *cause majeure* entre toutes, qui échappe et doit échapper à la juridiction épiscopale." Puis, avec une puissante éloquence, Mgr Fuzet démontre le danger de rouvrir la lutte entre l'Église et l'État.

Même théorie dans une réponse à M. Eugène Veuillot, à qui il rappelle l'exemple "des premiers chrétiens qui ne se permirent pas ces mutineries et ces murmures, même en face de lois auxquelles ils ne pouvaient obéir sans forfaire. A plus forte raison, ne doit on pas user de ces précédés, quand il s'agit d'une loi, et c'est le cas de la loi d'abonnement, à laquelle on peut se soumettre en sûreté de conscience."

Ces quelques citations, trop courtes, suffisent à donner une idée des opinions de cet évêque, qui a pour elles subi beaucoup de tribulations et d'injures. Si elles prévalaient parmi les catholiques de France, une grande cause de malentendus disparaîtrait entre les enfants d'une même Patrie.

En ce journal, nous parlons à des républicains. En leur transmettant les paroles d'un évêque, nous croyons leur prouver que tous les catholiques, même investis des plus hautes dignités ecclésiastiques, ne sont pas des ennemis irréconciliables de la République et de la société laïque.

Enfin, dans ses aperçus sur les conditions d'un accord possible et durable entre l'Église et la République, Mgr Fuzet aboutit aux conclusions que j'ai développées dans la *République française*, il y a dix ans, en 1889, par une série d'articles que certains des anciens lecteurs de ce journal n'ont peut-être pas tout à fait oubliés.

HENRI DES HOUX.

Le RÉVEIL est publié et imprimé par A. Filiatreault, au No 157 rue Sanguinet, Montréal.

SANS RETARD

Cette vilaine coqueluche coupez-la avec le BAUME RHUMAL.

Pays monarchiques et culte des souvenirs

Un cliché qui reparait souvent dans la presse antirépublicaine, c'est la constatation de la prétendue supériorité des pays monarchiques en ce qui a trait à la continuité des traditions politiques et à la manifestation de la gratitude publique envers les grands serviteurs de l'État. C'est là un lieu commun dont le développement a constamment été remis sous nos yeux. Il n'est pas sans intérêt d'observer que des exemples récents ne tendent guère à démontrer la vérité de cette affirmation.

L'Allemagne est un pays profondément monarchique. Elle se pique d'un loyalisme incomparable. Elle se targue d'une fidélité dans les sentiments, d'une *Deutsche Treue* à laquelle le reste du monde ne saurait prétendre. Elle aime à se vanter de la solidité de la trame de son histoire, à mettre en contraste l'unité majestueuse de ses annales avec les solutions de continuité apportées par les révolutions dans la marche des destins, non seulement de la France, mais de l'Angleterre elle-même.

Eh bien ! il vient de surgir, à peu d'intervalle, trois grandes occasions pour l'Allemagne et ses représentants de faire preuve de ce respect pour le passé, de cette reconnaissance envers les grands hommes dont elle s'arroge si volontiers le monopole — et il faudrait pousser la flatterie jusqu'à un excès qui confinerait à l'ironie pour oser soutenir que le peuple allemand s'est montré digne de ses prétentions.

Quand le comte de Caprivi est mort, dans la retraite où cet homme de bien, ce loyal soldat, cet officier éminent, ce ministre admirable s'était renfermé, sans un murmure, depuis l'injuste disgrâce de son maître, on aurait pu croire que sur la tombe d'un vaincu qui n'avait fait que se draper stoïquement de dignité et de silence les passions de parti se tairaient et que tous seraient heureux de rendre un suprême hommage à la mémoire de celui qui sut recueillir sans fléchir l'héritage d'un Bismark et servir un Guillaume

II sans compromettre la paix du monde ni les libertés de son pays.

C'eût été faire trop d'honneur aux mesquines rancunes des politiques qui n'ont pardonné au second chancelier de l'empire d'Allemagne ni la touchante fidélité de son dévouement à un souverain, où il voyait surtout un suzerain féodal et un chef militaire, ni la surprenante largeur de son libéralisme. Au Reichstag, où le président, le comte Ballestrem est un ultramontain, ce haut personnage, s'inspirant moins des souvenirs de la politique de tolérance et de pacification que le général de Caprivi avait adoptée à l'égard de l'Eglise catholique et du centre que des intérêts immédiats de la coalition éventuelle de ce parti avec la droite agrarienne, s'est contenté d'accorder du bout des lèvres un banal éloge funèbre à l'homme d'État auquel les ultras ne pardonneront jamais la conclusion des traités de commerce et l'abandon résolu du système de l'état de siège et des lois d'exception envers les socialistes.

A la Chambre des députés de Prusse, on a fait mieux. Le président, M. Krœcher, un conservateur, oubliant que l'ex-chancelier avait été président du Conseil prussien, a passé sa mort entièrement sous silence, sous prétexte qu'il n'en avait pas reçu le faire part officiel. Puis ç'a été le tour de M. de Simson. Ce nom est celui de l'un des fondateurs de l'unité et de l'empire. Simson présida en 1849 l'Assemblée de Francfort et fut à la tête de la délégation qui alla offrir — en vain — à Frédéric-Guillaume IV la couronne impériale. En 1871, il présidait le Reichstag et il fut chargé d'aller offrir, au nom des représentants des peuples allemands, mais dans un même désir, à Guillaume, vainqueur sur les champs de bataille de la France, une couronne que les souverains et les princes consentaient à le laisser porter. Puis, il eut une longue vie pleine de services et d'honneur en présidant le Tribunal suprême d'empire.

Une fois de plus le comte Ballestrem au Reichstag a fait — superficiellement — ce que la décence exigeait : tout juste cela et rien de plus. Une fois de plus M. de Krœcher au Landtag a manqué aux convenances les plus élémen-

taires. Il ne pouvait prétexter de l'absence de notification : le fils de M. de Simson lui avait écrit. Maussagement, froidement, il a parlé de l'illustre défunt comme il aurait fait de quelque obscur landrath mort sans avoir vécu ou de quelque nullité conservatrice. Sans rappeler un seul des grands souvenirs historiques liés à la mémoire de ce grand légiste, de ce grand bourgeois, de ce parlementaire éminent qui fit un empereur, il a sèchement énuméré les années pendant lesquelles Simson siégea à la Chambre des députés.

Mieux eût valu un silence plus respectueux. Et que l'on ne cherche pas à expliquer ou à excuser cette attitude par nous ne savons quelles inspirations de l'esprit de parti ! Il suffit de se rappeler que, quand Bismarck, le créateur de l'Allemagne une et indivisible, tomba sous le soufre d'un jeune empereur, quand le géant, dont l'ombre la veille couvrait l'Allemagne et l'Europe, eut mesuré le sol, quand ce ministre tout-puissant eut reçu, la rage dans le cœur, l'ordre de son renvoi, il songea à se retourner vers les représentants de ce peuple dont il était l'idole. Il rêvait de prompts et terribles revanche. Il assignait des rendez-vous menaçants à son ingrat souverain.

Hélas ! il avait compté sans la faiblesse des volontés, sans la bassesse des cœurs, sans la lâcheté des courtisans et des politiciens, sans la fragilité de sa propre œuvre. Ce n'est pas impunément que l'on pétrit et que l'on broie de l'humanité : il n'en sort rien de grand ni de fort. Bismarck l'apprit à ses dépens. Il enseigna du même coup au monde ce que c'est que la fidélité des pays monarchiques et la reconnaissance des peuples loyalistes, dont la conscience plonge ses racines dans les lointaines profondeurs d'une histoire au fil jamais rompu.

Demandez un numéro échantillon du REVEIL.
Prix d'abonnement \$3. par année

AUCUNE RESISTANCE

Le rhume le plus obstiné même ne résiste pas
au BAUME RHUMAL.

82

LA BONNE HISTOIRE

Tout le monde connaît ce délicieux petit tableau de Vibert, si nous ne nous trompons, intitulé : " La Bonne Histoire " et représentant deux moines s'esclaffant sur un récit que vient de conter l'un des compères.

Quelle est cette bonne histoire, c'est ce qu'on n'a jamais su et chacun fait les suppositions qui lui conviennent.

Les uns se figurent non sans raison qu'il s'agit de quelques paillardises.

D'autres opinent pour un bou tour joné à l'évêque ou à un confrère.

Enfin, la question est en litige, *sub judice lis est*, suivant le langage canonique.

Nous ne lèverons pas le voile qui couvre ce mystère, mais afin de donner à la scène un peu de réalisme, beaucoup plus drôle peut-être que ce qu'a pu rêver le peintre, nous recommandons à messieurs les moines de lire le fait divers suivant, du *Temps* d'Ottawa, du 12 juillet

Lisez cela, c'est tordant :

UN CAPUCIN AUX MAINS D'UN CULTIVATEUR ANGLAIS QUI LE PREND POUR UN SORCIER

" L'incroyable histoire suivante s'est déroulée à douze milles d'ici, dimanche après-midi. Les RR. PP. Léonard et Sébastien, capucins, étaient en prédication depuis une semaine dans le canton de Masham. Dimanche après-midi, le R. P. Sébastien alla lire son bréviaire à l'ombre du bois. Un veau peu respectueux arriva en gambadant autour du prêtre qui s'arma d'un bâton pour éloigner l'animal. Au même instant le révérend père se sentit empoigner par des bras vigoureux et, tournant la tête, il se vit en présence d'un énorme gaillard qui, d'un ton menaçant, lui ordonna de déguerpir. Joignant l'action aux menaces le nouvel arrivé conduisit rudement le R. P. Sébastien hors des frontières clôturées. Le prêtre ne parlant pas l'anglais ne pouvait que balbutier quelques explications. Il alla raconter ses malheurs au curé de la paroisse qui en parla en chaire. Les fidèles découvrirent que l'agresseur était un cultivateur nommé Nelson. Celui-ci ayant été invité à s'expliquer par les paroissiens excités, a déclaré qu'il s'était cru en présence d'un sorcier en train de jeter un sort sur ses bestiaux. Il n'avait jamais vu un

homme habillé comme celui-là et il s'était mépris sur ses intentions."

Voyons, est-ce assez réussi ?

N'y a-t-il pas là matière à un tableau délicieux pour un peintre du talent de M. Vibert.

Mais aussi quelle curieuse idée de ne pas s'habiller comme tout le monde et de flirter avec les jeunes veaux ?

CHARLOT.

Une petition contre les Jesuites

Le *Siècle* publie le texte d'une pétition adressée à la Chambre des députés, demandant l'application du décret du 30 mars 1880, portant dissolution de l'ordre des jésuites

Le décret n'a pas été rapporté, mais le il n'est pas exécuté. Jamais les jésuites n'ont tenté des entreprises aussi audacieuses contre la République que celles pour lesquelles ils se livrent à l'embauchage impudent l'officiers, de soldats, de magistrats, de hautes antisémites et nationalistes.

En état de conspiration permanente contre nos institutions, acharnés à déconsidérer les hommes qui ne peuvent les défendre, ils ne reculent devant rien pour mettre à la place de la République parlementaire et libérale un sauveur quelconque, roi, empereur ou dictateur qui serait un instrument entre leurs mains.

Dans l'armée, les élèves des jésuites forment une société secrète, destinée à soutenir ses affiliés, à persécuter les indépendants. Ils peuplent ainsi les hauts grades, se rendant maîtres du commandant : et il est de bon ton que des commandants de corps d'armée, des officiers supérieurs les choisissent comme éducateurs de leurs fils.

On sait que les jésuites ne relèvent pas des évêques mais qu'ils ne relèvent que du pape ; leur histoire prouve qu'ils ne reculent devant aucun moyen, si monstrueux et si criminel qu'il soit, qui puisse servir leurs intérêts et assurer leur domination.

Leur politique a un tel caractère que des pays libres comme la Suisse, après avoir garanti dans leur Constitution la liberté d'association, y ont inséré une disposition spéciale contre les jésuites.

TRADUCTION ET REDACTION

Souvent le monde commercial, industriel ou financier désire confier la rédaction de ses circulaires, brochures ou annonces à des experts ; mais on ne réussit pas à les trouver, à moins que, comme cela arrive trop souvent, sa confiance ne soit accordée à des gens qui n'ont ni la science ni l'expérience. Il ne suffit pas de faire beaucoup de publicité : il faut encore et surtout qu'elle soit à point. Si la forme ne vient pas à l'appui du fond, le but visé n'est pas atteint, la pensée de l'intéressé est mal exprimée, peut-être même n'est elle pas du tout comprise par ceux dont on recherche la clientèle.

On nous a très souvent demandé d'organiser ici, sous les auspices du REVEIL, un service de rédaction générale et de traduction d'anglais en français, ou *vice versa*. C'est pour satisfaire à cette demande que nous venons annoncer que dorénavant des experts se chargeront non seulement de travaux commerciaux, mais littéraires et techniques.

Notre tarif n'aura rien d'exorbitant, nous porterons dans l'exécution des commandes un soin méticuleux et toute la célérité possible.

On pourra s'adresser à la direction du REVEIL, au No 157 rue Sauguet, ou par lettre au bureau de poste, Boîte 2184, Montréal.

RIEN AUTRE CHOSE A FAIRE

Contre le rhume et ses complications employez le BAUME RHUMAL. 83

Le gouvernement Laurier joue de malheur.

Un ministre absent pour raisons de santé.

Un autre ministre se mourant.

Un troisième cacochyme depuis son entrée dans le cabinet. C'est vraiment ne pas avoir de chance.

D'aucuns diraient que c'est manquer de flair.

Mais il ne faut pas dire ces choses de notre grand premier ministre.

UNE HISTOIRE VERIDIQUE

Le BAUME RHUMAL est le vrai remède des temps modernes pour le mal de gorge. 84